





Informations de base	
<p><b>2007/0288(COD)</b></p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p>	Procédure terminée
<p>Relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer. Refonte</p> <p>Abrogation Directive 95/64/EC 1994/0159(CNS) Modification 2010/0041(COD)</p> <p><b>Subject</b></p> <p>3.20.03 Transport maritime de personnes et fret 3.20.20 Statistiques sur les transports</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>JURI</b> Affaires juridiques		SZÁJER József (PPE-DE)	19/12/2007
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	22/01/2008
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>	
	Agriculture et pêche	2937	2009-04-23	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>		
	Service juridique	BARROSO José Manuel		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
21/12/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0859 	Résumé
19/02/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
26/06/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
03/07/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0288/2008	

21/10/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0500/2008	Résumé
21/10/2008	Résultat du vote au parlement		
23/04/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
06/05/2009	Signature de l'acte final		
06/05/2009	Fin de la procédure au Parlement		
06/06/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0288(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Refonte
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Abrogation Directive 95/64/EC 1994/0159(CNS) Modification 2010/0041(COD)
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/57792

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE407.765	06/06/2008	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0288/2008	03/07/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0500/2008	21/10/2008	Résumé
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final		03715/2008/LEX	06/05/2009	
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Pour information		COM(2007)0740	23/11/2007	
Document de base législatif		COM(2007)0859	21/12/2007	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)6664	12/11/2008	
		COM(2025)0178		

**Informations complémentaires**

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

**Acte final**

Directive 2009/0042  
JO L 141 06.06.2009, p. 0029

[Résumé](#)**Actes délégués**

Référence	Sujet
<a href="#">2013/2798(DEA)</a>	Examen d'un acte délégué
<a href="#">2018/2686(DEA)</a>	Examen d'un acte délégué

## Relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer. Refonte

2007/0288(COD) - 21/10/2008 - Texte adopté du Parlement, 1<sup>ère</sup> lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 653 voix pour, 16 voix contre et 13 abstentions, une résolution législative modifiant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer (refonte).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. József **SZÁJER** (PPE-DE, HU), au nom de la commission des affaires juridiques.

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

L'unique amendement adopté en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision résulte d'un compromis négocié entre le Parlement et le Conseil et tend à clarifier les dispositions de comitologie : ainsi la Commission adaptera les caractéristiques de la collecte des données et le contenu des annexes I à VIII aux évolutions économiques et techniques, dans la mesure où cette adaptation n'implique pas une augmentation importante du coût pour les États membres ni de la charge pesant sur les répondants. Ces mesures seront arrêtées en conformité avec la procédure de réglementation avec contrôle.

## Relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer. Refonte

2007/0288(COD) - 06/05/2009 - Acte final

OBJECTIF : refonte de la directive 95/64/CE du Conseil relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer (adaptation à la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle).

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2009/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer (refonte).

CONTENU : à la suite d'un accord en première lecture avec le Parlement européen, le Conseil a adopté un texte visant la refonte de la directive relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer.

La codification de la directive 95/64/CE du Conseil du 8 décembre 1995 relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer a été entamée par la Commission. La nouvelle directive devait se substituer aux divers actes qui y sont incorporés.

Entre-temps, la décision 1999/468/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE, qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision.

En conséquence, la codification de la directive 95/64/CE a été convertie en une refonte afin d'introduire les modifications nécessaires pour l'adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle.

La Commission sera habilitée à arrêter certaines modalités de mise en œuvre de la présente directive. Ces mesures devront être arrêtées selon la procédure de réglementation avec contrôle.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 26/06/2009.

## **Relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer. Refonte**

2007/0288(COD) - 21/12/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : refonte de la directive 95/64/CE du Conseil relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer (adaptation à la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle).

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la codification de la directive 95/64/CE du Conseil du 8 décembre 1995 relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer a été entamée par la Commission. La nouvelle directive devait se substituer aux divers actes qui y sont incorporés.

Entre-temps, la décision 1999/468/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE, qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision.

Conformément à la déclaration conjointe du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative à la décision 2006/512/CE, pour que cette nouvelle procédure soit applicable aux actes déjà en vigueur adoptés selon la procédure de codécision, ceux-ci doivent être adaptés conformément aux procédures applicables.

Il est donc proposé de convertir la codification de la directive 95/64/CE en une refonte afin d'introduire les modifications nécessaires pour l'adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle.